



Déclaration SNEP-FSU-91

Réunion de rentrée UNSS-91

Mennecey, le 9 septembre

Le SNEP-FSU-91 vous souhaite une bonne rentrée et la bienvenue pour les nouveaux/nouvelles arrivant·es dans un département chargé d'histoire (c'est ici que les premiers districts ont été créés !) et réputé pour son dynamisme lors de chaque saison sportive scolaire.

Mais visiblement ça ne suffit pas pour assurer au sport scolaire du 91 un financement conforme à ses ambitions et son rayonnement et l'année 2025/2026 s'est terminée avec des signaux très inquiétant.

Baisse de la subvention du ministère de l'Éducation Nationale de 300 000€

La décision de réduire de 8 % sa subvention à l'UNSS pour 2026-2027, est un choix politique qui doit nous inquiéter. Pour rappel, cette subvention est gelée à 3,8 M€ depuis 2018. Avec une inflation d'environ 20 % sur la période, elle aurait dû aujourd'hui atteindre près de 4,5 M€ pour simplement maintenir son niveau réel.

Dans le même temps, les divers coûts explosent, en particulier ceux des transports.

En Essonne cette baisse de 8% de la subvention MEN s'ajoute à la baisse de plus de 20% de la subvention du conseil départemental déjà enregistrée l'an dernier et reconduite pour 2027...

Les conséquences de ces restrictions sont déjà parfaitement visibles sur le terrain et vont se renforcer :

- Diminution du nombre de rencontres sportives et artistiques
- Recul du nombre de licencié·es dans certains territoires
- Inégalités accrues entre académies départements et districts,
- Fragilisation des associations sportives.

Alors que l'UNSS peine à obtenir quelques centaines de milliers d'euros supplémentaires pour permettre à plus d'1,2 million de jeunes de pratiquer une activité physique volontaire dans de bonnes conditions, des sommes colossales sont engagées ailleurs :

- Entêtement à poursuivre le dispositif « 2h de sport au collège »
- Investissement de 2 M€ dans un projet expérimental d'e-sport en milieu scolaire

L'UNSS doit être réellement soutenue si elle veut pouvoir garantir ses missions de service public et permettre un accès aux pratiques sportives et artistiques pour tous les jeunes et en particulier pour les plus défavorisé-es socialement.

Le SNEP-FSU continue de réclamer le doublement de la subvention du ministère de l'Éducation nationale pour que les AS et nos élèves bénéficient d'une part matérielle de l'héritage des JOP 2024. Doubler cette subvention pourrait paraître déraisonnable de notre part mais quand on précise qu'au final l'état subventionne l'UNSS à hauteur de 3 euros par licencié.es on se dit que demander 6 euros par licenciées ce n'est pas si déraisonné que cela !

Les IMP Académiques pour la coordination des district : un combat à poursuivre !

Le soutien à l'UNSS passe également par le maintien des 251 IMP.A pour la coordination des districts. N'oublions pas que nos collègues responsables de district sont les pierres angulaires du fonctionnement du sport scolaire. Aujourd'hui, 10 académies ont subi une baisse du volume d'IMP.A pour la coordination des districts en 2024-2025 et 2 nouvelles académies sont touchées à la rentrée de septembre 2026. Certaines mobilisations des collègues avec l'appui du SNEP-FSU ont permis de retrouver des moyens (Caen, Toulouse).

Dans notre académie c'est une baisse de 15% des IMP allouées aux coordinatrices et coordinateurs de District qui a été acté par le Rectorat en juin dernier. Face à cette attaque c'est une réponse collective et unitaire forte qui permettra de faire revenir le rectorat sur cette décision. Le SNEP-FSU Versailles aux côtés de la profession s'attachera à mener ce combat dans toutes les instances UNSS durant l'année à venir.

Les installations sportives de moins en moins disponibles et de plus en plus chères pour nos AS

L'enquête « gymnase score » réalisée en 2024-2025 par le SNEP-FSU a montré que 45 % des AS avaient un accès limité aux installations sportives (IS) et que 4 % des AS n'avaient accès à aucun gymnase.

Notre enquête départementale a fait état l'an dernier de conditions d'enseignement qui se dégradent dans près de 40% des collèges et dans 30% des lycées. Concernant la situation de l'enseignement de la natation et de l'animation des AS Natation, un temps de travail spécifique va être dégagé au SNEPFSU-91 cette année au regard de la dégradation des conditions d'apprentissage dans le 91 ces dernières années.

Pour le SNEP-FSU, les collectivités territoriales doivent permettre un accès gratuit aux installations sportives pour les AS dans le cadre des entraînements comme des rencontres de l'UNSS.

Les nouveautés de la rentrée :

Sur le règlement fédéral

Les ajustements du règlement fédéral 2024-2028 gagnés par le SNEP-FSU et les élu·es des AS en juillet dernier doivent être mis en place dès la reprise : retour du ski nordique dans la liste 1 des activités, possibilité d'avoir un remplaçant dans les sports individuels (les conditions sont à définir par chaque CMN), le statut de sportif de haut-niveau défini en septembre et valide pour toute l'année scolaire.

Sur le contrat licence

La réflexion autour du **contrat-licences** est au point mort depuis 2021 malgré les demandes répétées du SNEP-FSU et des élu·es des AS. Le **contrat licence** est ressenti dans certains établissements comme du racket. Certaines AS, souvent celles de lycée, ne peuvent plus s'en acquitter. Cela explique sans doute les quelques refus d'affiliation.

Le SNEP-FSU demande depuis 2021 la possibilité pour les AS de choisir chaque année entre le contrat personnalisé ou le contrat accompagné et un abaissement des paramètres de calcul de 4 pts pour les LP et de 2 pts pour les LGT et les LPO.

Sur les assurances pour les AS

Comme évoqué dans l'article du bulletin sport scolaire que nous distribuons à l'entrée, depuis 2 ans, le SNEP-FSU et les élu·es des AS ont participé à tous les groupe de travail sur les assurances afin de construire et pouvoir proposer aux AS un contrat national d'assurance. La MAIF a remporté l'appel d'offres. Nous vous invitons à rejoindre ce projet afin de simplifier vos démarches administratives en cas d'accident. L'UNSS nationale ne tire aucun bénéfice de ce projet et les coûts seront sensiblement identiques voir moindres pour les AS. La MAIF a fait une communication dans ce sens fin août ; l'UNSS nationale prévoit des visioconférences pour expliquer cette démarche courant septembre/octobre.

Sur les séjours d'AS

Depuis 2 ans, plusieurs AS nous font part des difficultés rencontrées pour organiser leur séjour d'AS, séjours qui très souvent contribuent au rayonnement et au dynamisme des AS dans leurs établissements. Le SNEP-FSU a rapidement alerté les services du rectorat par courriers et lors des précédents CRUNSS. Nous avons obtenu la tenue d'un groupe de travail en avril dernier avec la DACES (service juridique du Rectorat) et le corps d'inspection. Nous y avons débattu de la circulaire Rectorale sur les séjours scolaires de septembre 2024. Nous avons soulevé la nécessité de repréciser la différence entre les séjours scolaires et les séjours d'AS. Le groupe de travail a fait remonter un questionnaire à la DGESCO demandant la possibilité d'autoriser l'organisation de séjours d'AS sur le temps scolaire, géré financièrement par les AS

comme cela est le cas pour la participation aux championnats de France UNSS. Nous continuons de suivre attentivement ce dossier afin que soient levés tous les freins administratifs et réglementaires actuellement en vigueur dans notre académie

Sur les instances départementales et régionales :

Pour rappel, les statuts de l'UNSS prévoient la tenue de 2 conseils départementaux et de 2 conseils régionaux par an afin de réunir les différents acteurs et actrices du sport scolaire local et de garantir une vraie démocratie à l'UNSS. Ces réunions ne constituent pas une simple salle d'enregistrement, mais sont bien un lieu de débats, de propositions et de votes. Ainsi chaque instance locale est décisionnaire de ses politiques sportive et budgétaire et de leur mise en œuvre. Le SNEP-FSU siège statutairement dans toutes ces instances du niveau National (1+4+1), Académique (2+1) et Départemental (2+1) au titre des organisations syndicales représentants des personnels enseignants. L'attribution du nombre de sièges est fixée tous les 4 ans par les résultats aux élections professionnelles...

Dans ces instances, parmi les deux syndicats représentés, **seul** le SNEPFSU avec les élus des AS sont force de proposition en intervenant et en agissant sur tous les points sensibles des ordres du jour.

Des dates importantes à placer dans votre agenda cette année :

- Le SNEP-FSU organise Les Epsiliades 2.0 à Bobigny du 19 au 21 novembre

Temps d'échanges, de débats, de tables rondes et de pratiques autour de l'EPS, du sport scolaire et de l'Ecole. Nous vous invitons à venir participer à ce temps fort.

- Pour donner au SNEP-FSU les moyens d'agir et de la légitimité, notamment dans les instances UNSS et sur les questions de sport scolaire, il sera important de voter **aux élections professionnelles du 3 au 10 décembre. Pour voter SNEP, on vote FSU.**
- Le SNEP-FSU se mobilisera également pour porter ses propositions en faveur de l'EPS et du sport scolaire auprès des différent-es candidat-es en vue des prochaines **élections présidentielles.**

Pour conclure nous souhaitons ici remercier Caroline, Julien et Amélie pour le travail collaboratif que nous menons ensemble en faveur du développement et du rayonnement du sport scolaire essonnien.

Merci pour votre attention et bonne année scolaire à toutes et à tous.